



FICHE 18 Pêches professionnelles : bilan, interactions et perspectives

Messages clés :

Le secteur de la pêche professionnelle méditerranéenne représente 17 % de la richesse nationale (en matière de pêche). La flotte méditerranéenne a toutefois sensiblement diminué.

En Méditerranée, la pêche professionnelle est une activité structurante de l'économie bleue qui contribue au dynamisme des territoires côtiers. Elle ruisselle sur les filières aval (criées, mareyage, poissonneries...) et amont (chantiers navals, coopératives...).

En 2020, le navire de pêche moyen sur la façade, mesure 8,7 mètres (contre 11 mètres pour la moyenne nationale), a été construit il y a 35 ans (contre 31 ans au niveau national) et embarque 1 à 2 marins (2-3 marins au national). La flotte de pêche est constituée majoritairement de petites unités : **92 % des navires font moins de 12 mètres** contre 80 à l'échelle nationale. **Le nombre d'unités est en sensible diminution notamment pour les chalutiers**, ce qui aura de fortes implications sur le plan économique, les apports du segment chalut structurant toute une filière aval (30 M€ de CA annuel et 250 emplois directs, voir §3). Les entreprises de pêche sont très largement des entreprises individuelles et artisanales.

Les principales espèces capturées par ces flottilles, à l'échelle de la façade, sont la dorade royale, le bar, le poulpe, le merlu et le thon rouge. Mais plus de 80 espèces différentes sont débarquées chaque jour, alimentant les marchés français, espagnols et italiens.

Chiffres clés 2020 :

- 1 340 navires immatriculés (32 % de la flotte métropolitaine)
- 1 812 marins embarqués¹ (soit 920 ETP)
- 136 millions d'euros de chiffre d'affaires et une valeur ajoutée de 94 millions d'euros, la flotte de pêche de la façade Méditerranée cumule 17 % de la richesse nationale en matière de pêche

L'impact de l'activité de pêche sur la ressource exige que la filière s'adapte aux nouveaux défis.

La pression de la pêche sur la ressource demeure très élevée, de l'ordre du double de la valeur cible préconisée pour une gestion au rendement maximum durable. Au total, 29 des 34 populations de poissons évaluées dans le rapport du Conseil scientifique, technique et économique des pêches (Union européenne) restent considérées comme surexploitées, soit **86 % des espèces pour lesquelles une évaluation scientifique existe**. Par ailleurs, pour un certain nombre d'espèces exploitées (63 % des volumes débarqués), leur état n'est pas connu du fait de l'absence d'évaluation scientifique de ces stocks.

La pêche professionnelle a commencé à s'adapter en développant de nombreux programmes pour limiter ses déchets, renforcer la sélectivité des engins et mieux réguler l'effort de pêche. Le plan de gestion WEST MED mis en place en 2019, consiste ainsi en une réduction du nombre de jours de mer effectués par les chalutiers concernés compensée par la mise en place d'arrêts temporaires et d'aides à la sortie de flotte des navires, et en des fermetures spatio-temporelles de zones de pêche créées en concertation avec les professionnels, afin de protéger les juvéniles de merlu et de rouget de vase dans le golfe du Lion.

L'activité devra également s'adapter à de nombreux défis à court et moyen termes :

- la nécessaire éco transition des outils de production avec l'objectif de décarbonation des flottes de pêche ou encore le dérèglement climatique et son influence sur l'état des stocks ;
- la promotion des produits (des perspectives se dessinent au travers des actions en cours visant la structuration des voies de commercialisation) ;
- la promotion des métiers de la pêche professionnelle.

Dans un espace de travail en mer déjà naturellement restreint par la géomorphologie du Golfe du Lion, la pêche professionnelle est actuellement impactée par le développement d'autres activités en mer (loisirs nautiques, éolien offshore, etc.), et doit par ailleurs s'adapter à l'essor des aires marines protégées et la création de zones de protection fortes.

¹ Le nombre de marins est la somme des effectifs moyens par navire. L'effectif moyen par navire est la moyenne annuelle de l'effectif de marins à bord (moyenne annuelle calculée sur la base des effectifs moyens mensuels des mois actifs à la pêche).

1. État des lieux de la pêche professionnelle à l'échelle nationale et sur la façade Méditerranéenne⁸

1.1. État des lieux à l'échelle nationale

La flotte de pêche au niveau national

En 2020, la **flotte de pêche métropolitaine** regroupait **4 248 navires** immatriculés dans les quartiers maritimes des façades Mer du Nord, Manche, Atlantique et Méditerranée (incluant les thoniers océaniques exerçant leur activité dans l'Océan Indien ou au large de l'Afrique de l'Ouest). Elle embarquait près de **9 800 marins** (6 200 équivalents temps plein - ETP).

La flotte de pêche est répartie sur tout le littoral métropolitain (Figure 1) et est constituée majoritairement de petites unités : 80 % des navires font moins de 12 mètres. La flottille est vieillissante, 59 % des navires ont plus de 30 ans en 2020 contre 39 % en 2014.

En 2020, le **navire de pêche moyen** au niveau national mesure **11 mètres**, a été construit il y a **31 ans**, développe une puissance motrice de 164 kW et embarque **2 à 3 marins**. Cependant, la flotte de pêche française révèle une grande diversité de taille de navires (de 4 à 90 mètres), de métiers pratiqués (combinaison d'engins de pêche et d'espèces cibles) et de zones fréquentées.

On note depuis 2015, une diminution continue du nombre de navires (4 248 en 2020 contre plus de 7 000 en 1993), une augmentation faible mais continue de la puissance moyenne des navires, des effectifs en ETP stables (6 215 en 2020).

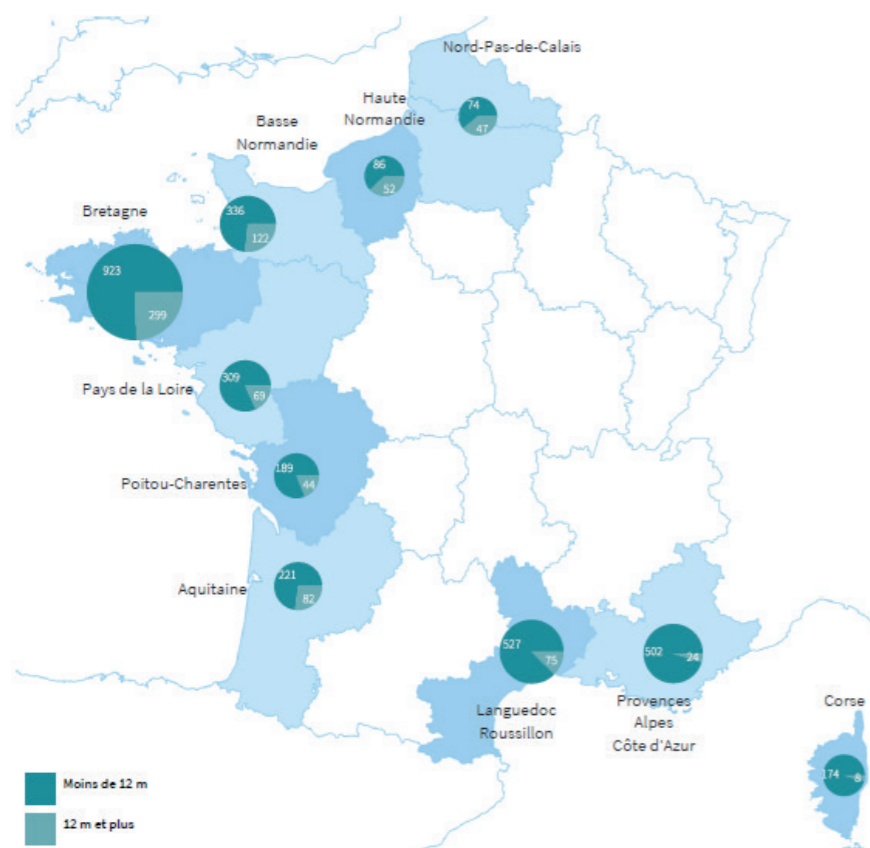


Figure 1: Distribution des navires de pêche professionnelle en France métropolitaine par région et catégorie de longueur.

Source: Ifremer-SIH, Fiche Synthèse de la flotte métropolitaine 2020

⁸ Les données utilisées pour cet état des lieux proviennent du Système d'Informations Halieutiques (SIH) de l'Ifremer à partir de données DGAMPA (FPC, flux déclaratif, ventes, sacrois) et Ifremer-DGAMPA (activité). Les données économiques sont transmises par le Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture (SSP).

Le poids économique de la pêche

L'activité de cette flotte a généré en 2020 un **chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros** et une **valeur ajoutée brute⁹** estimée à **563 millions d'euros** (Tableau 1). La **valeur ajoutée brute décroît plus fortement** pour les navires de plus de 12 mètres.

Supra région	Façade	Nombre de navires	Valeur ajoutée brute (k€)	Nombre de marins embarqués (ETP)
Mer Du Nord, Manche, Atlantique		2 908	468 579	5 295
	MEMN: Manche Est mer du Nord	727	152 315	1 309
	NAMO: Nord Atlantique Manche Ouest	1 632	250 038	2 800
	SA: Sud Atlantique	549	66 226	1 186
Méditerranée	Méditerranée	1 340	94 200	920
TOTAL		4 248	562 779	6 215

Tableau 1: chiffres-clés sur le secteur des pêches en France métropolitaine en 2020.

Le segment des thoniers océaniques est intégralement affecté à la façade NAMO, les navires de plus de 40 mètres opérant principalement en Mer du Nord, Manche Est sont affectés à la façade MEMN tandis que les navires de plus de 40 mètres opérant principalement en Mers celtiques, Ouest Écosse sont affectés à la façade NAMO.

Source: DGAMPA, SSP, Ifremer-SIH, données économiques et FPC (flotte de pêche communautaire) 2020

Les captures

La France arrive en deuxième position derrière l'Espagne pour la pêche en Europe (en valeur). Elle contribue en effet à plus de 16 % des débarquements totaux en valeur et 11 % en volume.

En 2020, les **principales espèces débarquées par la flotte métropolitaine** sont la coquille Saint-Jacques (11 % des débarquements totaux en valeur de la supra région Atlantique), le merlu (11 %), la baudroie (8 %), la sole commune (7 %), et le bar (4 %) sur la supra région Atlantique; le thon rouge (46 %), la dorade royale (7 %) le bar (4 %), la pieuvre (3 %) et le merlu (3 %) sur la supra région méditerranéenne. Ces débarquements proviennent pour partie de stocks évoluant dans l'espace maritime français et pour certains considérés comme « surexploités » notamment la sole du Golfe de Gascogne, la sardine du golfe de Gascogne, le tourteau le merlan ou la sole Manche est (Avis du CIEM, 2021). Malgré une nette amélioration des connaissances sur l'état des stocks depuis 2000, 16 % des débarquements totaux (en quantité) en 2020 sont réalisés sur des stocks non évalués (Biseau, 2022) et la situation n'est pas homogène pour toutes les façades. Le détail des stocks évalués est présenté dans les Fiches indicateur du Bon État Écologique (BEE) du descripteur « D3 - Espèces commerciales ». 44 % des stocks sont en bon état et 11 % sont effondrés en 2020 en France¹⁰.

⁹ La valeur ajoutée correspond à la richesse brute générée par l'activité, c'est-à-dire le chiffre d'affaires moins les consommations intermédiaires (gasoil notamment). Cette richesse sert à rémunérer l'équipage (salaires, y compris celui du patron lorsqu'il est embarqué) et le(s) propriétaire(s) du capital (profit).

¹⁰ https://peche.ifremer.fr/content/download/165644/file/Diagnostic_2022_d%C3%A9barquements_fran%C3%A7ais_Vdef.pdf

1.2. État des lieux de la pêche professionnelle en Méditerranée

La flotte de pêche de la façade Méditerranée (MED), regroupe tous les navires immatriculés de Port-Vendres à Nice incluant Ajaccio et Bastia (régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse).

La flotte de pêche en Méditerranée

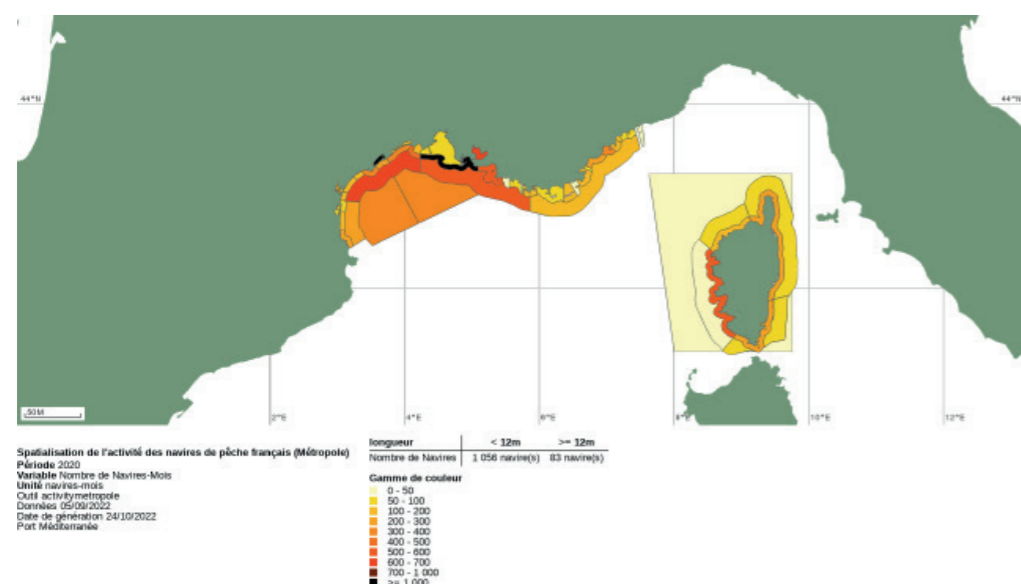
En 2020, la flotte de pêche de la façade MED totalise **1 340 navires** et **1 812 marins embarqués** (920 ETP), soit 31 % de la flotte de pêche métropolitaine en nombre de navires et 20 % de sa puissance totale. Si le nombre de navires a diminué de 11 % par rapport à 2015, les **ETP ont augmenté** notamment dans la classe de longueur supérieure à 24 mètres.

En 2020, le navire de pêche moyen sur la façade MED, mesure **8,7 mètres** (contre 11 mètres pour la moyenne nationale), a été construit il y a **35 ans** (contre 31 ans au niveau national; 54 ans en Corse), et embarque 1 à 2 marins (2-3 marins au national). La flotte de pêche est constituée majoritairement de petites unités: 92 % des navires font moins de 12 mètres contre 80 à l'échelle nationale. La flottille est vieillissante, 66 % des navires ayant plus de 30 ans en 2020 contre 51 % en 2014. Les navires sont répartis sur toute la façade et principalement en Occitanie (46 % de la flotte) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (40 % de la flotte).

L'activité de pêche en Méditerranée

La flottille de la façade Méditerranée se structure en **trois segments principaux** :

- **les thoniers-senneurs** de 30 à 45 mètres spécialisés dans la pêche du thon rouge en Méditerranée occidentale (Malte – Baléares - Westmed). Activité emblématique de la façade Méditerranée, liée à celle de l'engraissement de thon rouge, les poissons étant capturés et transportés jusque dans les fermes maltaises et espagnoles, ce segment regroupait 21 navires en 2020. Cette pêcherie est fortement encadrée au travers de quotas et d'un contrôle renforcé.
- **les chalutiers** de 18 à 25 mètres effectuant des marées de moins de 24h sur le plateau continental. En 2020, ce segment regroupait 57 navires pour la façade continentale, contre 42 chalutiers actifs actuellement suite au plan de sortie de flotte de 2022-2023 (voir §3). Il s'agit d'un segment hautement encadré sur le plan réglementaire, et qui apporte l'essentiel des volumes et de la diversité de produits de la mer débarqués.
- **les petits métiers**, navires polyvalents de moins de 12 mètres essentiellement, qui déploient leur activité dans les lagunes ou la zone côtière. En 2020, les métiers les plus représentés sur la façade étaient les fileyeurs, utilisant exclusivement cet engin de pêche (336 navires) ou en combinaison avec d'autres engins au long de l'année (251 navires). Arrivaient ensuite les métiers emblématiques des « capéchades » (121 navires), des canneurs ligneurs (52 navires), et des « ganguis » (9 contre 7 en 2023). Les autres petits métiers pratiqués consistent notamment en l'utilisation de nasses et pots à poulpe ou encore du verveux à anguille. Ces navires débarquent de petites quantités de produits de la mer, mais de haute valeur ajoutée



Les navires exercent principalement leur activité en zone côtière ou en étang, très majoritairement en deçà des 3 milles (seuls 2 % des navires exercent leur activité exclusivement au large) (Figure 3). Il s'agit d'une petite pêche (durée de 24h maximum). En Corse, la petite pêche côtière représente jusqu'à 98 % du total de la pêche professionnelle. En moyenne, les navires de la façade pratiquent 3 métiers¹¹ au cours de l'année. Les entreprises de pêche sont très majoritairement des entreprises individuelles artisanales, dont l'armateur travaille lui-même embarqué sur son navire. La cohabitation entre navires est régulée par les prud'homies de chaque port.

Le poids économique de la pêche

Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée de la pêche professionnelle (en comptabilisant tous les secteurs) ont progressé par rapport à 2015, avec un chiffre d'affaires de plus de **136 millions d'euros** et une valeur ajoutée de 94 millions d'euros, l'activité de la façade Méditerranée représente désormais **17 % de la richesse nationale** en matière de pêche.

De source France-Agrimer, 8 242 tonnes de poissons ont été débarquées en 2021 sur la façade pour une valeur totale de 44 M€. Sur ces 8 242 tonnes, 6 459 ont été commercialisées dans les quatre principaux ports de pêche de la façade, par l'intermédiaire des deux coopératives du Grau du Roi et des trois criées d'Agde, Sète et Port La Nouvelle, pour une valeur de 36 M€. La filière aval méditerranéenne repose sur 40 entreprises de mareyage et de transformation dégageant un chiffre d'affaires qui s'élève à environ 550 M€.

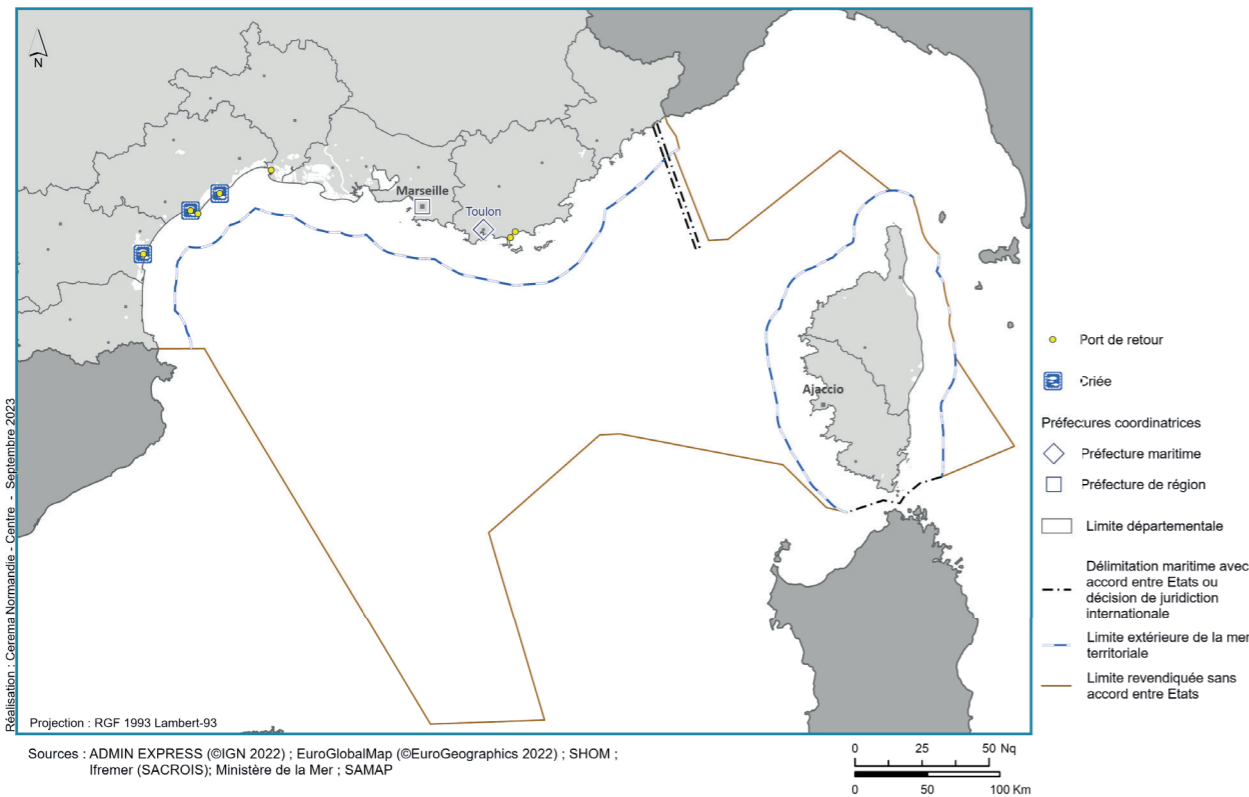
Les principales espèces en valeur (hors thon rouge) débarquées dans les ports de la façade sont la dorade royale (9,8 millions d'euros, 12 % des débarquements sur la façade), le bar (4,8 millions d'euros, 6 %), la pieuvre (4,4 millions d'euros, 5 %) et le merlu (4,4 millions d'euros, 5 %). Le prix annuel moyen des débarquements avoisine les 5,50 €/kg.

Espèce	Valeur débarquée		Quantité débarquée		Prix moyen calculé
	k€	%	Tonnes	%	
Dorade royale	9 718	13 %	1 099	8 %	8,8
Bar européen	4 860	6 %	305	2 %	15,9
Pieuvre	4 461	6 %	594	4 %	7,5
Merlu européen	4 394	6 %	532	4 %	8,3
Sole commune	3 944	5 %	197	1 %	20
Anguille d'Europe	3 841	5 %	563	4 %	6,8
Baudroies nca	3 717	5 %	675	5 %	5,5
Oursin-pierre	2 788	4 %	214	1 %	13
Pieuvres, Poulpes nca	2 621	3 %	743	5 %	3,5
Seiche commune	1 952	3 %	220	2 %	8,9
Maquereau commun	1 946	3 %	633	4 %	3,1
Langouste rouge	1 661	2 %	48	0 %	34,5
Rouget de roche	1 544	2 %	288	2 %	5,4
Murex-droite épine	1 307	2 %	174	1 %	7,5
Espadon	1 200	2 %	109	1 %	11
Autres espèces	26 874	35 %	7 917	55 %	3,4
Total	76 830	100 %	14 312	100 %	5,4

Tableau 3: Principales espèces débarquées dans les ports de la façade MED (hors thon rouge).

Source: DGAMPA, Ifremer-SIH; données Sacrois 2020

¹¹ Un métier est la combinaison d'un engin, d'une espèce cible et d'une zone de pêche.



2. Interactions de la pêche professionnelle avec le milieu marin et premières réponses de la filière

La pêche professionnelle a un impact sur les ressources, et sur l'environnement marin en général. Toutefois, la filière est consciente des nouveaux défis à relever en la matière, s'agissant notamment de l'amélioration de la sélectivité des engins pour le segment palangriers, de la régulation de l'effort de pêche pour le segment chalut, ou encore de la réduction des déchets produits en mer et à terre.

2.1. Les pressions exercées par la pêche professionnelle sur le milieu marin

L'activité de pêche exerce des pressions sur l'écosystème de différentes natures :

- des pressions de **type physique** (remise en suspension des sédiments, déplacement d'organismes, perte de substrat, dérangement, rejets de macro déchets) principalement exercées par les engins de type traînants (chaluts de fond et dragues notamment)
- des pressions de **type chimique** (macro déchets, changement des cycles biogéochimiques, contamination en hydrocarbures)
- des pressions **biologiques** parmi lesquelles on distingue l'extraction d'espèces cibles (dont les espèces commerciales majeures), l'extraction d'espèces non ciblées qui peuvent être protégées (captures accessoires ou accidentelles d'espèces d'intérêt communautaire – poissons, mammifères, tortues, oiseaux marins), et les perturbations physiques sur les organismes. Chaque année le Conseil scientifique, technique et économique des pêches (CSTEP) réalise un état des lieux des populations de poissons en Europe pour évaluer la politique commune des pêches. Le constat est que pour la Méditerranée « européenne » la situation reste préoccupante. La pression de la pêche demeure très élevée, de l'ordre du double de la valeur cible préconisée pour une gestion au rendement maximum durable. Au total, 29 des 34 populations de poissons évaluées dans le rapport

restent considérées comme surexploitées, soit 86 %. Les données collectées révèlent que l'abondance des poissons reste faible. Le rapport note également que le nombre d'espèces faisant l'objet d'une évaluation n'augmente pas. En France, en 2021, la situation n'en est pas moins préoccupante avec seulement 11 % des stocks en bon état, 22 % effondrés et 22 % surpêchés et dégradés¹².

2.2. Les premières réponses apportées dans les domaines de la sélectivité, de la régulation de l'effort de pêche et de la réduction des déchets sur la façade Méditerranéenne

1/ De nombreuses initiatives visant l'amélioration de la sélectivité des engins ont été portées ces dernières années, particulièrement pour le segment palangrier. En Méditerranée française, 140 navires pratiquent le métier de la palangre ciblant le thon rouge. La pêche à la palangre n'étant pas monospécifique, d'autres espèces sont capturées accidentellement, principalement des raies pastenague et des requins peau bleue.

- Parmi les actions les plus récentes, on peut notamment citer le projet POBLEU. Porté par l'organisation de producteurs SATHOAN, ce dernier a pour objectif la protection de la biodiversité des écosystèmes pélagiques du Golfe du Lion dans le cadre de la pêche palangrière écocertifiée au thon rouge de ligne. Dans la lignée des projets SELPAL, REPAST, SHARKGUARD et SAVESHARK, le projet POBLEU cofinancé par le FEAMP et France Filière Pêche vise en effet à renforcer les données d'observations à la mer, la sensibilisation et la formation des professionnels dans le cadre des processus d'écocertification et l'amélioration des connaissances sur les espèces sensibles lors des opérations de libération.
- Bien qu'il existe de nombreuses stratégies d'atténuation des prises accessoires pour les sélaciens, la majorité se concentre sur la réduction des effets post-capture plutôt que sur les interactions avec l'engin. Une réflexion s'amorce toutefois sur les technologies permettant d'améliorer la sélectivité des engins. À titre d'exemple, le projet SMARTSNAP, porté par le CNRS, consiste à développer une « palangre intelligente », qui permettrait d'éviter les captures accessoires et accidentelles, avec le positionnement d'outils électroniques à côté du fermail (snap) de la palangre afin de caractériser le mouvement de la ligne lors de la capture d'un poisson. Un thon, un requin ou une raie ont en effet un comportement différent sur la ligne, et il est donc envisageable de les discriminer de la sorte. Le projet SMARTSNAP 2 qui sera déposé au FEAMPA vise à intégrer l'électronique avec le fermail, et à mettre au point les aspects liés à la libération des captures accessoires et la transmission des données au navire.

Malgré les données collectées grâce aux projets GALION et PECHALO, portés respectivement par l'AMOP et l'IFREMER, la question de la sélectivité demeure une problématique pour **le segment chalut**. Dans l'attente d'avancées en la matière, certains stocks de Méditerranée étant considérés comme en surexploitation ou ne répondant pas aux critères de bon état écologique, un plan de gestion européen pour la Méditerranée occidentale (**plan West Med**) est entré en vigueur en 2019. Dans une optique de **régulation de l'effort de pêche, des zones de fermetures spatio-temporelles**, visant à protéger les juvéniles de merlu et de rouget par l'intégration de zones de nourriceries et de frayères, ont été créées dans le cadre du plan, **en concertation avec les professionnels et couvrent une large partie du Golfe du Lion pendant plusieurs mois de l'année**. Cette stratégie de fermeture volontaire de zones de pêche correctement déterminées est une méthode d'amélioration de la sélectivité des navires (dite « sélectivité spatio-temporelle »), dont l'Ifremer a démontré l'efficacité : les captures de juvéniles de merlu ont ainsi diminuées de 55 %¹³. La stratégie de filière élaborée par le CRPME Occitanie prévoit par ailleurs la mise en place d'un « programme scientifique d'essai d'amélioration de la sélectivité pour les métiers du chalut de fond ciblant les espèces démersales dans le golfe du Lion à l'horizon 2025-2026 ».

2/ Les activités de pêche participent à la production de déchets en mer. Le plan d'action du document stratégique de façade Méditerranéenne intègre cette problématique par le biais des actions D10-OE01-AN5 sur l'incitation à la réduction, à la collecte et à la valorisation des déchets issus des activités maritimes, ou encore l'action D10-OE01-AN1 pour la gestion des déchets dans les ports et la collecte des déchets pêchés accidentellement. Le fonds européen pour les affaires maritimes la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) contribuera notamment à ces objectifs par le financement de projets visant la collecte et le tri des déchets et des engins usagés dans les ports, mais également l'écoconception des équipements et la valorisation des engins usagés.

¹² https://peche.ifremer.fr/content/download/165644/file/Diagnostic_2022_d%C3%A9barquements_fran%C3%A7ais_Vdef.pdf
¹³ <https://archimer.ifremer.fr/doc/00740/85189/90189.pdf>

S'agissant plus particulièrement des équipements de pêche usagés (EPU), une dynamique s'est mise en place sur la façade ces dernières années :

- En **Occitanie**, dans la lignée des projets portés par la Coopération Maritime concernant notamment le recyclage des chaluts en polyamide 6 (PA6), le **CEPRALMAR** a mené **une étude en 2021 visant à définir une organisation pour la collecte et le recyclage des filets maillant et trémails** usagés au niveau de quatre ports de pêche occitans : Port-La-Nouvelle, Agde, Sète et le Grau-du-Roi. Une **étude complémentaire** sur la collecte des filets maillants et trémails a été réalisée la même année par le **parc naturel marin du golfe du Lion** dans son périmètre. Un projet capitalisant sur ces deux études est en cours. L'entreprise Click Dive devenue **GLOKIS**, et son partenaire spécialisé dans le recyclage des EPU, Fil&Fab basé à Plougonvelin, porte en effet **un projet financé au titre du Plan Littoral 21 visant à développer la filière de recyclage des filets de pêche en Occitanie** (gisement estimé à 30 tonnes par an) en collaboration avec 12 ports d'Occitanie¹⁴. Les professionnels prennent acte de ces initiatives et souhaitent s'impliquer dans cette dynamique. **La stratégie de filière du CRPME Occitanie** propose ainsi une action visant la « sensibilisation des armements à la mise en place d'une filière d'économie circulaire ».
- En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, **l'Association pour la Pêche et les Activités Maritimes (APAM)**, travaille depuis 2015 sur la collecte et la valorisation des filets de pêche usagés en lien avec **16 ports pilotes**¹⁵ et en partenariat avec l'entreprise Sea2See pour la partie valorisation. L'APAM souhaitant mettre un terme à son action dans le domaine, l'entreprise GLOKIS cherche à étendre l'activité qu'elle développe actuellement en Occitanie, aux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

On peut élargir la question de la gestion des EPU à celle de **la mutation des équipements utilisés par la filière aval (criées et halles à marée) vers des solutions durables**. L'**Institut marin du Seaquarium** basé au Grau-du-Roi a ainsi produit deux rapports, financés par le FEAMP, sur l'usage des caisses en polystyrène expansé (PSE) dans les criées et coopératives, en listant plusieurs possibilités. Dans la continuité de cette action, le CRPME Occitanie souhaite initier dans le cadre de sa stratégie de nouvelles discussions sur les alternatives existantes à l'usage de ces caisses.

Concernant la **perte des engins de pêche en mer**, le projet GHOSTMED de l'Institut méditerranéen d'océanologie, a permis de recenser 1450 engins de pêche perdus sur la façade, et d'élaborer un indice d'aide au retrait (IAR) pour évaluer l'opportunité du retrait des engins en fonction de 4 paramètres. Cet IAR, est utilisé dans le cadre des **appels à projet RECUPMED** lancés par la délégation de façade maritime Méditerranée de l'OFB, pour la prospection et le retrait des filets perdus à des profondeurs inférieures à 50 mètres. Une problématique jusqu'alors non traitée, pour des raisons techniques et financières, était l'enlèvement des filets perdus à plus de 50 mètres de profondeur. En 2022, **WWF a lancé une prospection sur les filets perdus au-delà de 50 mètres** au sein du parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate dans le cadre de **GHOST GEARS**¹⁶. **Les professionnels souhaitent désormais s'emparer du sujet**, notamment en Occitanie, où la stratégie de filière élaborée par le CRPME propose deux actions visant à prévenir les nuisances causées par la perte des EPU en mer : « l'amélioration de la signalisation et de l'immatriculation des engins de pêche pour les petits métiers » et plus généralement « la lutte contre la perte d'engins en mer et le *ghost fishing* ».

3. Perspectives pour la pêche professionnelle sur la façade Méditerranée

La pêche professionnelle va devoir s'adapter à de nombreux défis à court et moyen terme : l'éco transition des outils de production avec l'objectif de décarbonation des flottes de pêche ainsi que le dérèglement climatique et son influence sur l'évolution des pêcheries la promotion des produits et des métiers de la pêche. Des perspectives se dessinent au travers des actions en cours visant la structuration des voies de commercialisation, la valorisation du métier de pêcheur, ou encore l'amélioration de la connaissance des stocks et la réduction de l'impact des navires et des engins.

¹⁴ Le projet lancé à l'été 2022 concerne les ports suivants : le Grau-du-Roi, Port-la-Nouvelle, Sète, Agde, Leucate, Gruissan, le Barcarès, Canet-en-Roussillon, Argelès-sur-Mer, St-Cyprien, Port-Vendres et Banyuls-sur-Mer.

¹⁵ Antibes, Cannes, Saint-Raphael, La Seyne-sur-Mer, La Ciotat, Saint-Mandrier-sur-Mer, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Martigues, Carro, Fos-sur-Mer, Cassis, Perthuis, Marignane ainsi que les Iles de Porquerolles et du Levant

¹⁶ Le projet consiste à tester une nouvelle technologie d'éco localisation grâce à un sonar latéral (Side Scan Sonar), permettant de cartographier les fonds des océans à des profondeurs supérieures à 50 m et allant jusqu'à 120 m environ, puis en la mise à l'eau d'un ROV en cas de détection d'un filet pour définir l'opportunité du retrait. Si ces opérations sont fructueuses, l'objectif sera de les reproduire au sein d'autres aires marines protégées.

3.1. L'enjeu de la valorisation des produits et des métiers de la pêche

1/ À court terme, la **structuration des voies de commercialisation et des circuits de consommation** des produits de la mer, pour valoriser les produits de la pêche locale, est un enjeu majeur. Plusieurs actions en cours permettraient des avancées en la matière, par l'intermédiaire de :

- la certification environnementale et la promotion des signes officiels de qualité et d'origine existants pour la pêche : avec l'obtention d'écolabels (« MSC », l'écolabel « pêche durable » porté par France Agri Mer notamment), la création de labels (à titre d'exemple, le label rouge pour la soupe de poissons de l'association VALPEM) et de marques collectives. On peut notamment citer les marques collectives de l'association VALPEM, « Thon rouge de ligne, pêche artisanale », (pêcherie aillant obtenu l'écocertification MSC pour l'ensemble de ses 30 navires adhérant à la SATHOAN et l'écolabel public « Pêche durable » pour 26 d'entre eux en 2019), « Espadon de ligne – pêche artisanale » et « Méditerranée sauvage ». L'OP du Sud vient d'entamer les démarches auprès de France AgriMer pour l'écocertification « pêche durable ».
- l'amélioration de la visibilité des circuits courts de vente et la recherche de nouvelles pistes de commercialisation, avec à titre d'exemple, le projet porté par le CDPMEM des Alpes Maritimes consistant en la création du premier laboratoire collaboratif de transformation des produits de la mer dans le département porté par les professionnels du secteur.
- la réduction du gaspillage alimentaire au travers de la valorisation des « poissons pauvres » et méconnus. Le CRPME Corse réalise à titre d'exemple une campagne de communication à l'échelle régionale pour la valorisation des poissons à valeur commerciale pauvre ou de moindre intérêt pour le consommateur en offrant des recettes traditionnelles perdues ou revisitées, en lien avec les organismes de formation professionnelle de la restauration. Cette campagne est financée par le plan de relance.
- l'étalement de la consommation à l'année et la valorisation des prix des produits de la pêche. Des initiatives comme le projet VALDORA visent à optimiser l'écoulement des stocks. Ce projet porté par le CEPRALMAR, avait en effet pour objectif de remédier à la chute des prix de vente de la dorade en automne lorsque le nombre de captures augmente fortement en période de dévalaison. Conserver une partie des dorades vivantes quelques mois en cage permet en effet aux professionnels de proposer un produit à une période où il est moins disponible et ainsi renforcer le chiffre d'affaires des pêcheurs sans augmenter l'effort de pêche.

2/ **La promotion du métier de pêcheur** est également un défi majeur pour la filière à court terme. Le **plan de relance** "pêche et aquaculture" et son volet dédié à la communication sur les métiers de la pêche et de l'aquaculture, a permis de financer en 2022 et 2023, 23 projets sur toute la façade, portés à la fois par des collectivités, des associations, des écoles et des organisations professionnelles, pour un montant total de subventions de 377 k€. Des films 360° sur les métiers de la pêche artisanale de Méditerranée, la pêche en lagune ou encore la transformation des produits de la mer ont notamment été réalisés et intégrés sur des casques de réalité virtuelle puis mis à disposition des trois Régions et trois CRPME de la façade. La stratégie de filière élaborée par les CRPME prévoit un axe sur la promotion des métiers de la pêche. Le plan de relance permet aussi la fidélisation des jeunes pêcheurs, leur proposant un accompagnement dédié.

3.2 L'enjeu du dérèglement climatique et de son impact sur l'évolution de la flotte et des ressources

La filière doit relever trois défis majeurs dans le contexte du dérèglement climatique :

1/ Le partage de l'espace maritime avec les projets de fermes éoliennes flottantes dont les zones d'implantation représenteront des pertes d'espaces de travail et de production pour les pêcheurs professionnels. La pêche devra faire face aux impacts directs de l'éolien sur les navires qui exploitent historiquement les zones concédées, mais aussi aux impacts indirects sur les autres navires du fait des « effets de report d'effort de pêche » des navires sur les espaces encore disponibles. Ce report d'effort peut en effet avoir des conséquences en termes de cohabitation des usages en mer entre les pêcheurs professionnels, mais également avec d'autres usagers maritimes (tourisme, plaisance, commerce...), ainsi que des impacts sur la ressource halieutique et l'environnement marin du fait de la concentration des activités sur un même secteur.

2/ Le défi de l'évolution de la flotte de pêche vers la **décarbonation des modes de propulsion** et de l'éco transition des outils de production. **En 2021, un appel à projets national** doté de 15 M€ a été lancé **dans le cadre du plan de relance** pêche aquaculture pour « l'amélioration des performances environnementale et énergétique des navires des filières de la pêche et de l'aquaculture » avec trois projets lauréats en Méditerranée¹⁷. Dans la

¹⁷ le navire de formation innovant du lycée professionnel maritime de Sète, celui de navire de formation à propulsion hydrogène du lycée professionnel maritime de Bastia et celui de la ferme marine de Spano (Haute Corse), pour un montant total d'aides octroyées de 5,3 M€

lignée des projets portés par l'AMOP et la coopération maritime, ayant notamment permis la réalisation de premiers diagnostics énergétiques et de formations à l'écoconduite, le CRPME Occitanie propose dans sa stratégie, des actions sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires de pêche et sur la réalisation de projets de navires partiellement décarbonés en rétrofit, et de « navires de pêche du futur ». Le plan France Mer 2030 prévoit enfin un axe sur la décarbonation des navires de pêche. La hausse récente des prix des carburants accentue encore l'urgence de la décarbonation, notamment pour les segments les plus dépendants du gazoil (chalutiers), qui ont pu bénéficier d'aides conjoncturelles en 2022 et 2023.

3/ L'amélioration des **connaissances sur les ressources, les milieux et l'évolution des stocks** dans une **démarche prospective** dans le contexte du dérèglement climatique. En effet, la Méditerranée fait face à un déficit de connaissance sur l'état des stocks exploités (63 % des débarquements en volume sont issus de stocks non évalués), en particulier pour les pêcheries côtières. Par ailleurs, le contexte de mer fermée rend encore plus prégnantes les conséquences du réchauffement climatique et des eaux, alors que les conséquences sur les écosystèmes sont encore difficiles à anticiper. Cette nécessité d'amélioration des connaissances est bien identifiée à la fois par les organismes scientifiques, mais également par les professionnels. Suite à la mise en œuvre du plan de gestion West Med, le besoin de connaissances sur le fonctionnement écologique du golfe du Lion a été souligné par l'ensemble des acteurs. Le projet GOLDYS porté par l'Ifremer, devrait permettre d'initier cette dynamique. Achevé en juin 2023, il ambitionne en effet de répondre à certaines questions sur le fonctionnement et la dynamique saisonnière des espèces exploitées notamment par la flottille chalutière. Les données collectées importantes et uniques seront mises à la disposition de tous les publics. La stratégie du CRPME Occitanie propose dans la continuité de cet exercice, deux actions visant « l'anticipation des conséquences du changement climatique sur la pêche » ou encore une meilleure compréhension des milieux lagunaires. Les milieux lagunaires méditerranéens corses et continentaux sont déjà touchés par des phénomènes d'invasion impactant sensiblement la pêche : ainsi le crabe bleu, espèce invasive, fait l'objet d'un plan d'action important, afin de limiter son impact sur les écosystèmes lagunaires qui constituent des zones indispensables à l'écologie de nombreuses espèces de poissons commerciales.

Quelles perspectives pour le segment chalut sur la façade Méditerranée

Le **règlement (UE) 2019/1022** du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 a établi un plan de gestion pluriannuel appelé plan « **West Med** » entré en vigueur en juillet 2019. Ce dernier, qui concerne l'Espagne, la France et l'Italie, a pour objectif le rétablissement, avant le 1^{er} janvier 2025, de la mortalité par pêche des stocks démersaux de la Méditerranée occidentale au niveau du rendement maximal durable (RMD). Pour la France, le plan concerne principalement **les pêcheries au chalut et plus particulièrement celles ciblant le merlu et le rouget de vase dans les zones GSA 7 (Golfe du Lion) et GSA 8 (Corse)**. Cette flottille des chalutiers continentaux du golfe du Lion totalisait en 2022, 57 navires de 18 à 25 mètres de longueur hors tout réalisant plus de 60 % des captures des navires français en Méditerranée, toutes espèces et engins confondus.

Les principales mesures imposées par le plan West Med pour l'atteinte du RMD, consistent en une **réduction de l'effort de pêche au chalut de 30 %** par rapport à la période de référence 2015-2017, avec une réduction du nombre de jours de mer, compensée par la mise en place d'arrêts temporaires (mesure 33 du FEAMP), et en des **fermetures spatio-temporelles**¹⁸ de zones de pêche visant à protéger les juvéniles dans le golfe du Lion. Outre les arrêts temporaires, **un plan de sortie de flotte (PSF)** ou plan d'ajustement individuel (PAI) a mené au **déchirage de 14 navires entre décembre 2022 et juin 2023 (soit 25 % de la flotte)**. Un chalutier de la façade ayant été exporté à l'étranger, le bilan actuel post PSF est de **42 chalutiers actifs sur la façade continentale au 30 juin 2023**. Ce plan aura des conséquences importantes pour les ports et les entreprises qui dépendent des apports des chalutiers. Les chalutiers restants **devront par ailleurs s'adapter à de nouveaux défis à court et moyen terme** : l'objectif de décarbonation des flottes de pêche, le développement de l'éolien en mer, la création des zones de protection forte, ou encore l'adaptation au dérèglement climatique et à son influence sur l'évolution des stocks. Un plan West Med 2 pourrait voir le jour en 2025.

En dépit de ses faiblesses (dépendance énergétique, vieillissement des navires...) la flottille des chalutiers du golfe du Lion est une activité à **fort ancrage local**, créatrice de richesses (30 millions de chiffre d'affaires annuel) et d'emplois (environ 250 emplois directs, 180 emplois indirects à terre et 280 emplois induits par les comportements de consommation). **Ses apports structurent toute une filière aval** principalement dans les quatre ports occitans d'Agde, du Grau-du-Roi, de Port-la-Nouvelle et de Sète, qui accueillent chacun une criée (deux coopératives dans le cas du Grau du Roi). Elle permet à ces dernières de disposer de produits

frais (avec des journées de pêche de moins de 24 heures) et d'une grande variété d'espèces débarquées et valorisées. Leur production permet d'alimenter les marchés locaux et nationaux français, espagnols, et italiens, et participe ainsi pleinement aux enjeux de souveraineté alimentaire européens.

Dans la lignée des travaux de la mission **relative aux chalutiers de Méditerranée menée par le CGAEER et l'IGAM en 2022** ayant permis de dégager de premiers éléments concernant les perspectives de la flottille, les travaux autour de propositions pour la transition vers une activité durable, décarbonée, et adaptée aux nouvelles contraintes devront se poursuivre. La stratégie pour la filière pêche et élevages marins d'Occitanie élaborée par le CRPME Occitanie et finalisée en juin 2023, met en avant plusieurs propositions d'actions pour le segment chalut. Elle prévoit notamment :

- une réflexion sur la réorganisation des rythmes de production et des apports des chalutiers dans le cadre du plan West Med ;
- l'établissement d'un diagnostic en vue de l'amélioration des conditions de travail à bord des chalutiers ;
- un programme scientifique d'essai d'amélioration de la sélectivité pour les métiers du chalut ciblant les espèces démersales dans le Golfe du Lion ;
- une expertise sur les résultats et impacts des fermetures spatio-temporelles dans le Golfe du Lion ;
- un axe sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires de pêche et notamment sur les projets de navires partiellement décarbonés en rétrofit, et de « navires de pêche du futur ».

S'agissant de la filière aval (criées, mareyeurs...), suite au plan de sortie de flotte, **un travail de recherche d'une meilleure complémentarité entre les points de vente d'Occitanie** devra certainement être entrepris, afin de réaliser certaines économies d'échelle (partage d'équipements et infrastructures) et de développer des outils communs pour communiquer sur l'activité des criées régionales. La **stratégie de filière du CRPME Occitanie** propose ainsi des actions visant à :

- optimiser les services des criées et envisager une mutualisation des ressources
- impulser une réflexion autour de l'implantation de halles de pêcheurs dans certaines villes portuaires
- initier une réflexion de filière autour de la restauration collective qui impliquerait les criées
- créer une nouvelle dynamique pour déployer l'offre des criées vers les petits acheteurs des pôles urbains via les marchés d'intérêt national (MIN)

CONSÉQUENCES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Diminution des ressources halieutiques

La hausse de la température des eaux marines et leur acidification vont entraîner une érosion massive de la biodiversité et donc des ressources halieutiques dans la mesure où certaines espèces de poisson ne pourront pas survivre sous ces conditions.

Introduction d'espèces exotiques envahissantes

Le dérèglement climatique va entraîner une modification profonde de la faune et la flore méditerranéenne. De nouvelles espèces vont s'introduire et pourront entraîner la disparition d'espèces locales. Elles pourront également représenter une menace pour la santé humaine.

¹⁸ Fermeture de 8 mois entre les isobathes 90 et 100 m (de janvier à avril et de septembre à décembre) en région Occitanie ; fermeture de 6 mois du box FRA/CGPM (novembre/avril) en région PACA

